



## NOTE CONCERNANT LE VOTE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ

### 1. Vote par correspondance

Le vote par correspondance est admis pour les membres qui seront empêchés de se rendre à l'Assemblée.

Sur le bulletin de vote, il vous faudra laisser 8 noms, ceux des candidats que vous choisirez en rayant les autres. Un bulletin avec plus de 8 noms sera invalidé. Un bulletin avec moins de 8 sera validé. Aucune mention ne doit apparaître sur le bulletin de vote sous peine de nullité.

Ensuite, il vous faudra insérer le bulletin de vote dans une première enveloppe, **obligatoirement cachetée et sans aucune mention**, puis insérer le tout dans une enveloppe à l'adresse de la SGDL - Vote AG 2021 - 38 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014, **en prenant soin de préciser au verso le nom et l'adresse de l'électeur, sous peine de nullité.**

Ces votes devront parvenir à la Société **avant le mardi 15 juin 2021** à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Il convient de n'inclure ni correspondance, ni chèque dans les enveloppes de vote.

### 2. Vote sur place

Le vote des présents se fera à l'ouverture des salles.

Le matériel de vote leur sera délivré sur place (par bureau de vote).

**Christophe Hardy,  
Président**